



Compte rendu de séance Conseil Municipal du 6 octobre 2020

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **SIX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT** à la **Salle René MOREL**, après convocation légale, à **18h30**, sous la présidence de Madame Magali DUVERNOIS, Maire.

Etaient présents : Magali DUVERNOIS, maire, Mathieu MOINE, Sylvie VALLAT, Sébastien TRUCHOT, Milène LABREUCHE, Francis BOUILLET, Christel CHARION, adjoints, Michel AMPS, Pascal BAU, Claire BOURGAU, Claude DODIN, Mohammed FAÏK, Driss HAJAM, Dominique LINOZZI, Nathalie PHILIPPE, Christian POUX, Armelle TEMEN, Melissa UNLU, Pascale ZEBBICHE, Josiane SANSEIGNE, Louis BAUDREY, Nathalie NOIROT, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés :

Jean-Louis BERTOCCHI a donné pouvoir à Louis BAUDREY

Participaient à la réunion :

Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,

Jocelyne DALBERTO, responsable du service administratif.

Laurent BAINIER, chargé de communication.

Madame le Maire a ouvert la séance et constaté que le quorum était atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le conseil. Sylvie VALLAT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présentation de l'état des finances de la commune par Mme MENARD Annick, comptable du trésor

Mme le Maire accueille Mme MENARD Annick, comptable du trésor ayant pris son poste à Audincourt le 1^{er} septembre dernier. Mme MENARD présente le document de valorisation financière et fiscale de l'année 2019. Elle détaille la situation financière de la commune et précise qu'il est nécessaire d'envisager la réduction des charges de fonctionnement car à ce jour, la capacité d'autofinancement est très faible, la commune n'a plus d'épargne ni trésorerie. Même si le taux d'endettement de la commune est faible, cette situation a pour conséquence une difficulté d'obtenir un emprunt pour financer les futurs investissements. Elle préconise donc de « reconstruire » une capacité d'autofinancement dans les années à venir.

Mme le Maire remercie Mme MENARD pour cette présentation et conclut en précisant que le défi des deux années à venir sera de trouver des recettes nouvelles tout en réduisant les charges de fonctionnement ; qu'il faudra prendre en compte également la baisse des recettes fiscales liée au départ de PSA de la zone sud dans deux ans, le montant de cette baisse n'étant pas connu à ce jour.

Information : décisions du Maire prises en vertu de la délégation du conseil municipal

N°	Objet
2020-07	Résiliation au 31/07/20 du bail de location du logement n°1- 1 rue d'Echelotte, passé avec Mme AUBRY
2020-08	Résiliation au 31/07/20 du bail de location du logement n° 1 – 7 Grande Rue, passé avec Mme PERSONENI
2020-09	Signature bail de location du log. n° 1, 1 rue d'Echelotte, passé avec Mme THIERRY à compter du 04/08/20

2020-10	Signature bail de location du logement n° 1, 7 Grande Rue passé avec Mme MIGLIERINA à compter du 01/08/20
---------	---

Question 2020-46– Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 23/07/2020

Le compte-rendu de la séance du 23 juillet 2020 **est approuvé à l'unanimité**. Mme le Maire précise que les questions diverses seront désormais ajoutées aux comptes-rendus.

Question 2020-47– Administration – Règlement intérieur du conseil municipal

Dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent adopter leur règlement intérieur.

Mme le Maire invite le conseil municipal à poser des questions ou émettre des remarques sur le règlement proposé. Mme NOIROT demande s'il est possible de compléter l'article 21 en précisant que les questions diverses figureront aux comptes rendus, ce qui est validé.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité. Il sera annexé à la présente délibération.

Question 2020-48– Administration – Finalisation de la composition des comités consultatifs

Par délibération du 9 juin dernier, le conseil municipal a créé les comités consultatifs, en a fixé la composition et a désigné les membres élus. Il revient désormais d'en finaliser la composition avec les membres nommés par Mme le Maire.

Le tableau récapitulatif présenté au conseil est approuvé à l'unanimité. Il sera annexé à la présente délibération.

Question 2020-49 – Administration – Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de PMA

Par délibération du 22 juillet 2020, les élus communautaires ont approuvé la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées composée de 75 membres : un représentant par commune et trois représentants de Pays de Montbéliard Agglomération. La CLECT est créée sans limitation de durée. Les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux désignés par leur conseil municipal.

Il est donc demandé au conseil municipal de désigner son représentant.

Mme le Maire propose de représenter la commune à cette commission

Proposition adoptée à l'unanimité.

Question 2020-50– Administration – Ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2021

Depuis 2016, le régime applicable en matière d'ouvertures dominicales des commerces prévoit qu'à titre dérogatoire au repos dominical, les commerces de détail peuvent ouvrir sur autorisation du Maire, **jusqu'à 12 dimanches par an.**

La loi précise les conditions dans lesquelles ces ouvertures pourront avoir lieu (salariés volontaires, mode de rémunération et repos compensateur notamment).

Elle précise également que, pour les commerces de détail dont la surface de vente est supérieure à 400 m², lorsque des jours fériés sont travaillés (sauf 1^{er} mai), ils seront déduits par établissement des dimanches désignés du Maire, dans la limite de 3. Ainsi, si une grande surface ouvre au moins trois jours fériés, elle ne pourra ouvrir que 9 dimanches.

Lorsque le nombre de dimanche excède 5, la liste des dimanches fait l'objet d'un arrêté municipal, après avis du Conseil Municipal et avis conforme de l'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

Pour 2021, et après consultation des commerces, Madame le Maire propose de fixer 10 dimanches suivants :

1	dimanche 10 janvier 2021
2	dimanche 4 avril 2021
3	dimanche 27 juin 2021
4	dimanche 4 juillet 2021
5	dimanche 29 août 2021
6	dimanche 5 septembre 2021
7	dimanche 28 novembre 2021
8	dimanche 5 décembre 2021
9	dimanche 12 décembre 2021
10	dimanche 19 décembre 2021

Proposition adoptée à l'unanimité.

Question 2020-51 - Administration – Délégation de service public « fourrière automobile »

La délégation de service public pour les opérations de fourrière et de gardiennage de véhicules terrestre a pris fin le 31 juillet 2020. Afin de procéder à son renouvellement, une procédure simplifiée selon l'article 10 du décret du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession a été engagée. Un avis d'appel à la concurrence a été publié dans l'Est Républicain le 12 juin 2020. Une seule offre a été reçue de NEDEY AUTOMOBILE. Cette dernière a été analysée le 28 juillet 2020 par la commission de Délégation de Service Public créée par délibération du 10 juillet 2020 qui a émis un avis favorable tout en précisant que la délégation ne débiterait qu'après l'attribution du contrat par le conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer le contrat de délégation de service public à la société NEDEY AUTOMOBILE, la prestation ne débutant qu'à compter de sa notification et la transmission de la délibération au contrôle de légalité.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Question 2020-52 – Administration – Convention avec le CFAI pour l'utilisation d'équipement communaux

La convention d'utilisation des équipements communaux par le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie Nord Franche-Comté situé à EXINCOURT (salle Augé, salle Brodbeck et stade stabilisé) est arrivée à échéance.

Il est proposé de renouveler cette convention dans les mêmes conditions en intégrant l'utilisation du stade synthétique. La convention sera signée pour une durée de 5 ans. Le règlement de la participation financière du CFAI interviendra 2 fois par an.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Question 2020-53– Biens communaux – Vente de la parcelle AH 114

Par délibération du 28 février 2020, le conseil municipal avait délibéré sur la vente de la parcelle AH 114 sur la base de 20 € le m². Compte tenu de la surface à vendre et afin de ne pas engendrer un coût supplémentaire de géomètre pour un métrage précis du terrain, il est proposé au conseil municipal de vendre cette parcelle au prix forfaitaire de 440 €, à Dimitri BIFARINI et Sabine BIFARINI, les frais de notaires étant à la charge des acquéreurs.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Question 2020-54 – Bois – Renouvellement de la certification PEFC (certification en faveur de la gestion durable des forêts)

En 2010, la commune s'est engagée dans la certification PEFC, certification en faveur de la gestion durable des forêts. Cette certification a pour ambition d'assurer un accès pérenne à la ressource bois en garantissant le respect de ceux qui travaillent en forêt et ceux qui la possèdent, tout en préservant la biodiversité. Il s'agit d'une démarche volontaire qui permet de valoriser la gestion responsable des espaces communaux.

L'engagement a été renouvelé en 2015 et expire le 31/12/2020. Aussi, dans l'objectif de poursuivre cette collaboration, Mme le Maire propose au conseil municipal :

- De renouveler son adhésion à PEFC BFC en
 - o Inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC et accepter que cette adhésion soit rendue publique ;
 - o Signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
 - o S'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
 - o S'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans ;
 - o Signalant toute modification concernant la forêt de la Commune ;
 - o Respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
- De demander à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de sa participation à PEFC ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC ;

Proposition adoptée à l'unanimité.

Question 2020-55 – Enfance-Jeunesse – Ateliers périscolaires numériques – Convention avec PMA

Le conseil de communauté de PMA du 20 février 2020 a adopté le dispositif « Périscolaire / scolaire numérique » mis en place dans le cadre du programme « Territoires d'Innovation » pour lequel Pays de Montbéliard Agglomération est lauréat. Le dispositif sera déployé sur 4 années scolaires à compter de cette rentrée 2020. Le principe consiste à proposer à chaque commune qui le souhaite de bénéficier pour son ou ses écoles d'une session de 10 ateliers de 1h30 répartis sur un trimestre, avec des ateliers robotiques, programmation, conception 3D en permettant, par exemple, aux enfants d'imaginer dessiner et fabriquer un objet via une imprimante 3D, de programmer des objets connectés...

Mme le Maire propose au conseil municipal d'inscrire l'accueil périscolaire dans ce cadre et de l'autoriser à signer la convention à intervenir ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Question 2020-56 – Travaux – Restructuration du gymnase – Demandes de subventions

Le projet de restructuration du gymnase est dans une phase de pré-étude avant le choix du Maître d'œuvre.

Mme le maire propose au conseil municipal :

- d'acter le principe des études portant sur cette restructuration

-o-O-o-

COMMUNE D'EXINCOURT

Compte-rendu du conseil municipal du 6 octobre 2020

- l'autoriser à signer toutes pièces nécessaires à ces études
- l'autoriser à faire les demandes de subventions aux partenaires et toutes pièces nécessaires à la constitution des dossiers.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Question 2020-57 – Personnel – Création d'un poste d'apprenti – Formation Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)

VU le code général des collectivités territoriales,
 VU la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,
 VU le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,
 VU le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant que le Comité Technique a été saisi tardivement parce que la candidature a été effectuée courant du mois de septembre et qu'afin de ne pas faire perdre le début de formation à la candidate, il convenait de l'accueillir le plus rapidement possible,

Considérant qu'il revient au conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage

Mme le Maire propose au conseil municipal de :

- Décider le recours au contrat d'apprentissage ;
- Décider de conclure dès la rentrée scolaire 2020, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Administratif	1	DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)	2 ans

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2020 ;2021 et 2022, au chapitre 012 « charges de personnel »

- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Question 2020-58 – Finances – Taxe d'aménagement – modification du taux unique de taxe d'aménagement avec exonérations

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'actuellement :

- le taux de la taxe d'aménagement est unique sur tout le territoire de la commune et fixé à 5 % (par délibération du 24 novembre 2011 modifiant la délibération du 24 juin 2011)
- les exonérations suivantes sont appliquées (par délibération du 24 juin 2011):

- les locaux réalisés par les organismes HLM à usage d'habitation et d'hébergement et leurs annexes bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat (prêt locatif à usage social dit PLUS, prêt locatif social dit PLS, prime à l'amélioration des logements à usage locatifs et à occupation sociale dite PALULOS, prêt locatif intermédiaire dit PLI)
- Les habitations principales financées au moyen d'un prêt à taux zéro renforcé dit + (qui a remplacé l'actuel prêt à taux zéro) dans la limite de 50 % de la surface excédant les 100 premiers m² (ces derniers bénéficiant déjà d'un abattement de 50 %)
- Les commerces de détail d'une surface de vente < à 400 m²
- Les abris de jardins, pigeonniers et colombiers quelle que soit leur surface (par délibération du 24 juin 2016)

Mme le Maire précise au conseil que Pays de Montbéliard Agglomération se propose d'instaurer la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) d'ici la fin de l'année et qu'avec cette décision, le reversement à PMA de la taxe d'aménagement perçue par les communes disparaîtrait.

En conséquence, elle propose au conseil municipal :

- de modifier le taux de la taxe en le baissant à 3.5 %, ce taux restant applicable comme précédemment sur tout le territoire de la commune.
- d'appliquer les exonérations suivantes :
 - exonération totale : (a) les logements sociaux (et leurs annexes) financés par un PLUS (prêt locatif à usage social), un PLS (prêt locatif social) ou un PSLA (prêt social de location-accession), (b) les logements adaptés (et leurs annexes) comme les résidences sociales, les foyers pour personnes âgées ou handicapées, (c) les hébergements sociaux d'urgence ;
 - exonération à hauteur de 50 % [dans la limite de 50 %], les surfaces des habitations principales financées par un PTZ+, cette exonération ne s'appliquant qu'à la surface supplémentaire excédant les 100 premiers m² ;
 - exonération à hauteur de 50 %, les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m² ;
 - exonération à hauteur de 50 %, les abris de jardin soumis à déclaration préalable ;
 - exonération totale, les maisons de santé.

Le taux sera applicable sur les autorisations d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} janvier 2021.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Question 2020-59 – Finances – Subventions

Mme le Maire propose d'octroyer les subventions suivantes :

- 100 € à la FAVEC25 (Association Départementale des conjoints survivants)
- 78 € par élève pour 1 « classe de découverte » : à verser à l'OCCE25, coopérative scolaire de l'école élémentaire Victor Hugo ; (28 élèves soit 2 184 €)

Proposition adoptée à l'unanimité.

Question 2020-60 – Finances – Admission en non-valeur

Mme le Maire présente au conseil municipal une demande d'admission en non-valeur transmise par la Direction Générale des Finances Publiques et concernant une somme impayée de 168 € relative à une taxe locale d'équipement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette admission en non-valeur. L'état récapitulatif sera annexé à la présente délibération.

Questions diverses

- Les dates prévisionnelles des prochaines réunions du conseil municipal qui se dérouleront à la salle René Morel sont les suivantes :
 - Mardi 1^{er} décembre 2020
 - Mardi 2 mars 2021
 - Mardi 13 avril 2021
 - Mardi 29 juin 2021
- Le téléthon aura lieu le samedi 5 décembre. Compte tenu des contraintes sanitaires, il n'y aura pas de repas, d'autres formes d'actions seront envisagées. Une réunion d'organisation est prévue samedi 10 octobre à 10 heures.
- Mme le Maire félicite Claude DODIN pour son élection en tant que Vice-Président au SYGAM (syndicat du gaz)
- Christel CHARION informe le conseil municipal qu'une autorisation pour une vente de restauration rapide sur la place du Tramway le vendredi soir a été donnée. La vente débutera lorsque la bénéficiaire aura acquis un camion.
- Mathieu MOINE fait lecture de la suite donnée au recours de Josiane SANSEIGNE pour annulation des élections. La demande a été rejetée et les élections ont été validées. Josiane SANSEIGNE précise que la demande d'annulation portait sur le fait du maintien du 1^{er} tour des élections et non sur le résultat de ces élections.
- Nathalie NOIROT demande à connaître les délégations des 2 conseillers délégués. Mme le Maire précise que Claude DODIN est délégué à la communication et aux photos, Mohammed FAÏK à la jeunesse, ouverture culturelle et mise en place du conseil municipal junior.
- Josiane SANSEIGNE demande pourquoi le poste de policier municipal n'a pas été supprimé. Mme le Maire précise que ce n'est pas prévu lors de ce conseil municipal et que la commune a signé une convention avec les gardes nature de PMA. Elle donne quelques informations sur leurs interventions sur la commune. 3 interventions ont eu lieu : 2 pour des chiens errants et 1 pour un rassemblement de jeunes perturbateurs.
- Josiane SANSEIGNE demande pourquoi les conseillers municipaux de l'opposition n'ont pas été informés de la possibilité d'être intégrés aux commissions de PMA. Mme le Maire regardera pourquoi cela n'a pas été fait et propose de faire une demande à PMA pour les intégrer.
- Louis BAUDREY signale que 2 associations qui n'existent plus apparaissent dans le « spécial association » : Exin'danse et Festiv'art photo. Mme le Maire répond qu'Exin'danse va reprendre son activité et donnera l'information de la suppression de l'association Festiv'art dans les supports de communication de la commune.
- Louis BAUDREY demande pourquoi le dépôt des déchets verts, rue du Canal ferme le samedi après-midi à 13 h 00. Mme le Maire précise que la commune ferme ce dépôt un peu plus tard que ceux de PMA qui ferme à 12 h 00. Elle rappelle que ce point de dépôt ne devrait plus exister puis que la gestion des déchets est de la compétence de PMA et que dans ce cadre, la commune dispose de ce point de dépôt à titre exceptionnel. Elle traite actuellement ce dossier avec PMA.

Séance levée à 20 heures.